

Informations pratiques

Les consultations se déroulent, soit dans le service des consultations, soit dans le service d'hospitalisation de la spécialité. Le Centre Hospitalier de Mont de Marsan met tout en œuvre pour répondre le plus rapidement possible à votre demande et à celle des médecins libéraux.



Circulation

Le code de la route s'applique dans les enceintes des différents sites de l'établissement et la vitesse est limitée à 30 km/h.

Zones de stationnement

Plusieurs zones de stationnement sont à votre disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

Lieux de consultations

Les consultations sont effectuées aux consultations externes ou dans les services des praticiens hospitaliers. Quel que soit le lieu de consultation, vous devez réaliser vos formalités au bureau des entrées, dans le hall d'accueil principal.
Pour la psychiatrie, les consultations psychiatriques en urgence ont lieu sur le site Ste Anne, éventuellement aux urgences à la demande des médecins du service.

Heures des consultations

Un retard sur l'horaire de votre consultation peut survenir. Il est indépendant de la volonté des praticiens et est souvent dû aux aléas des urgences opératoires ou des services de soins.
Le personnel des consultations pourra vous renseigner en cas de difficultés.

Information

Les tarifs des consultations publiques et privées sont affichés dans les salles d'attente.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : Contact

<http://www.ch-mt-marsan.fr/vous-accueillir/informations-pratiques-195.html>